# Appel à manifestation d'intérêt

# à l'attention des associations et structures naturalistes

# pour la contribution au programme :

# Amélioration et valorisation de la connaissance sur la flore et la fonge patrimoniales de la région Occitanie.

## Cahier des charges

**Echéance : 12 juin 2023**

**CONTEXTE ET OBJECTIFS**

La région Occitanie bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel par sa richesse et par un maillage d'espaces naturels répartis sur l'ensemble de son territoire. Cette riche biodiversité fait aussi l'objet de pressions importantes pour lesquelles des données actuelles et fiables sont nécessaires.
Les Conservatoires botaniques nationaux des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) et Méditerranéen de Porquerolles (CBNMED) mènent et coordonnent, dans le cadre de leurs missions réglementaires, des actions de fond de connaissance sur la flore sauvage, les habitats naturels, et la fonge de leurs territoires d'agrément couvrant les anciennes régions Midi-Pyrénées (CBNPMP) et Languedoc-Roussillon (CBNMED). Les données ainsi rassemblées sont gérées dans les systèmes d'information des deux CBN (Lobelia et Simethis) et sont mises à disposition dans le cadre du Système d'information sur le patrimoine naturel (SINP Occitanie, qui compte plus de 3 millions de données flore et fonge) et valorisées par l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB animé par l'Agence régionale biodiversité Occitanie).
La mobilisation de ces données a permis la réalisation de nombreuses stratégies et outils : listes rouges d'espèces menacées, catalogues départementaux, listes déterminantes et mise à jour des ZNIEFF…
Ces données, listes et travaux constituent des informations et outils mobilisables dans le cadre des différentes politiques publiques d'aménagement de l'espace ou de préservation de la biodiversité notamment.
La prise en compte de la flore patrimoniale passe aussi par des actions de communication et de sensibilisation sur les espèces et leurs habitats.

Les 2 CBN mènent en partenariat un programme d'amélioration et de valorisation de la connaissance sur la flore et la fonge patrimoniales de la région Occitanie, avec le soutien de la Région et de la DREAL, avec 3 étapes successives :

**1./ Produire un état des lieux qualifié de la connaissance de la flore et de la fonge patrimoniales à l'échelle de la région Occitanie**
Il s'agit de dresser un état de la connaissance et des besoins d'amélioration en identifiant les secteurs de méconnaissance et les priorités d'amélioration, en tenant compte notamment de l'obsolescence des données (période d'observation au-delà de laquelle une donnée n'est plus considérée comme actuelle ; ce sont les bornes d'actualités pour la mise à jour des Znieff qui ont été choisies, à savoir 12 ans pour les phanérogames et ptéridophytes et 24 ans pour la fonge et les bryophytes).

**2./ Réaliser des inventaires en 2023 et 2024 (CBN avec la mobilisation de partenaires)**
Les inventaires seront principalement orientés vers la flore vasculaire mais concerneront également les bryophytes et les champignons (y compris les champignons lichenisés). Pour les partenaires la priorité sera donnée à l'actualisation des observations d'espèces de flore déterminantes dans les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) dont les données sont majoritairement obsolètes ou susceptibles de l'être rapidement, ainsi que dans certains types d'habitats ciblés pour les champignons.

**3./ Restituer les connaissances produites et rassemblées aux acteurs du territoire**
La restitution sera faite prioritairement en mobilisant les outils régionaux développés sous l'égide de la DREAL (SINP et son atlas, inventaire ZNIEFF actualisé), de l'ARB (ORB) et de la Région (plateforme Bioccitanie).

## LA MOBILISATION DES RÉSEAUX DE BOTANISTES ET MYCOLOGUES

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à la mobilisation des réseaux de botanistes et mycologues bénévoles pour participer aux inventaires de terrain en 2023 et 2024.

## QUI PEUT RÉPONDRE ?

Cet appel à manifestation d'intérêt est accessible à l'ensemble des structures associatives d'Occitanie animant un réseau de botanistes ou de mycologues.

Sont éligibles les interventions de botanistes et mycologues bénévoles et les interventions de salariés éventuellement nécessaires à l'animation des groupes de bénévoles.

Ne pourront pas être retenues les initiatives à caractère individuel.

## COMMENT PARTICIPER ?

L'annexe à cet AMI comprend une carte par département faisant apparaître les grands territoires écologiques et les ZNIEFF à mettre à jour pour la flore vasculaire ainsi qu'une liste des types d'habitats ciblés pour les champignons.

Pour participer vous devez renvoyer une déclaration d'intention comportant :

- la composition de l'équipe bénévole ;
- la liste des territoires dans lesquels vous proposez d'intervenir et le nombre de jours de terrain proposés pour l'action ;
- le nombre de jours éventuels d'animation salariée ;
- le budget demandé, en distinguant les frais de déplacements et les dépenses d'animation salariée.

La déclaration d'intention devra être signée par une personne habilitée à engager l'association.

## MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Les CBN prendront en charge les défraiements pour les déplacements et le coût des journées d'animation salariée.

Les associations retenues se verront proposer une convention de partenariat qui précisera les modalités de réalisation, les modalités de saisie des données, les éléments techniques communiqués par les CBN et les modalités de prise en charge financière.

Les CBN donneront accès à toutes les informations utiles à la réalisation des inventaires, en particulier les données déjà inventoriées sur les sites et leur localisation avec la précision maximale disponible, via leurs systèmes d'information en ligne. Les modalités de saisie des données seront définies au cas par cas (saisie recommandée sur les systèmes d'information en ligne des CBN mais possibilité de saisie sur l'outil spécifique de l'association lorsque les transferts de données sont déjà organisés dans le cadre du SINP).

## CRITERES ET MODALITES DE SELECTION

Chaque proposition doit s'inscrire dans les objectifs du présent appel à manifestation d'intérêt.

Les critères de sélection porteront sur la crédibilité opérationnelle de la proposition et les compétences mobilisées.

Les CBN analyseront l'ensemble des propositions reçues de manière à impliquer le maximum de partenaires, tout en valorisant la proximité géographique des secteurs d'inventaire. A l'issu de cette analyse, les CBN proposeront aux associations retenues une liste de ZNIEFF à inventorier. Les CBN se réservent ainsi la possibilité de faire des propositions d'ajustement des candidatures reçues.

La Région et la DREAL seront associées à la sélection.

A l'issue, les candidats feront l'objet d'une notification formelle adressée par les CBN.

## CALENDRIER

| | |
|---|---|
| **Date limite de dépôt des dossiers de candidature** | **12 juin 2023** |
| Décision d'attribution | semaine du 19 juin |

## MODALITES DE REPONSES

Les déclarations d'intérêt sont à adresser par email le 5 juin 2023 au plus tard, à l'attention de Gilles Corriol (gilles.corriol@cbnpmp.fr) ou Karine Faure (k.faure@cbnmed.fr), en précisant l'objet : Appel à manifestation d'intérêt Projet Connaissance flore fonge Occitanie.

Toute demande d'information complémentaire doit être adressée à l'une de ces deux adresses électroniques avec le même objet.

## Annexes

1-Cartes départementales des territoires écologiques avec la localisation des ZNIEFF à mettre à jour pour la flore vasculaire

## Annexes

2-Liste des types des habitats à cibler pour améliorer la connaissance des champignons *en région Occitanie*

*Pelouses mésophiles et prairies maigres anciennes*
*Pelouses xérophiles méditerranéennes et supraméditerranéennes*
*Prés tourbeux et tourbières (y compris boisées)*
*Pelouses, landines et combes à neiges alpines (et subalpines).*
*Roselières et magnocariçaies, y compris littorales*
*Cistaies et autres fruticées xérophiles*
*Dunes maritimes méditerranéennes*
*Vieilles forêts*
*Forêts caducifoliées mésophiles calcicoles et marnicoles*
*Forêts de ravin (tillaies, ormaies, buxaies)*
*Forêts hygrophiles y compris alluviales*
*Forêts et fourrés xérophiles (chênaies pubescentes, sol mince, versant sud…) hors domaine méditerranéen*